

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-108  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : FINANCES  
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
DECISIONS  
BUDGETAIRES

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 avril 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**OBJET : VOTE  
DU BUDGET  
VILLE 2025**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prércillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, IMEDJADJ Nadia, Béranger SERRES.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 8 AVRIL 2025

Formant la majorité des membres en exercice

AFFICHAGE EN  
DATE DU : 8 AVRIL  
2025

**Procurations :**

Régine SURRE donne pouvoir à Chantal BARTHES,  
Sabine CHABERT donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Prércillia  
GRANIER,  
Agnès SOULIER donne pouvoir à Hélène GIRAL,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Denis BOUILLEUX,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Javier DE LA CASA.

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **17 AVR. 2025**

**Absents :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 et suivants,

Vu le débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 27 mars 2025.

Les articles L1612-1 et 2 du code général des collectivités territoriales fixent la date limite du vote du budget primitif au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le **17 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250414-DB2025108-DE



S'agissant des délais d'adoption des budgets locaux et des décisions relatives à la fiscalité locale, en application des articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales et 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote du budget primitif et de communication aux services fiscaux de la délibération fixant les taux de fiscalité directe locale des communes et des EPCI est reportée de 15 jours à compter de la date de communication des « informations indispensables à l'établissement du budget », si celles-ci ne l'ont pas été avant le 31 mars, ce qui n'est pas le cas en 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, suite à l'examen du projet remis avec la convocation et également transmis aux conseillers municipaux dans les conditions prévues à l'article 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales.

Après avis de la commission des finances du 11 avril 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** d'adopter le budget primitif 2025 de la Ville de Castelnaudary comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	12 609 820 €	12 609 820 €
<b>Fonctionnement</b>	22 220 042 €	22 220 042 €
<b>Total</b>	<b>34 829 862 €</b>	<b>34 829 862 €</b>

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2025

Ampliation faite le  
**17 AVR. 2025**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**17 AVR. 2025**  
Par publication le :  
**17 AVR. 2025**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
Patrick MAUGARD

